

# communiqué de presse

INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION : + 2,2 % EN 1987

Calculé par le Service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,1 % en décembre, fixant à 2,2 % le taux annuel de renchérissement. La hausse du niveau général des prix est donc supérieure à celle qui fut enregistrée l'année précédente (+ 1,0 %), dont la faible ampleur était due à la chute du prix du pétrole, mais le taux de 1987 reste très en deçà de la moyenne des années 1981-1985 (+ 4,3 %). Au cours de 1987, 9,8 % des prix ont été majorés, en moyenne, entre deux relevés successifs, alors que 7,3 % des prix ont connu une baisse; pour les cinq années précédentes, ces proportions sont respectivement de 12,5 % et 7,6 %.

En décembre, les prix de l'alimentation progressent de 0,6 % (en un an : + 1,5 %) en raison, principalement, des augmentations touchant la viande (+ 2,1 %); la baisse des fruits (- 2,0 %) compense la hausse des légumes (+ 2,4 %). L'indice de l'habillement enregistre une augmentation trimestrielle de 0,4 % (en un an : + 2,4 %). Le repli du groupe chauffage et éclairage (en un mois : - 0,6 %; en un an : + 1,2 %) traduit le recul du mazout (- 1,4 %), tandis que la baisse de l'essence (- 2,8 %) entraîne celle du groupe transports et communications (en un mois : - 0,4 %; en un an : + 0,6 %). Les prix de l'essence n'ont pas été aussi bas depuis novembre 1979, même la chute intervenue en 1986 ne les a pas fait plonger autant. Relevés trimestriellement, les prix de l'aménagement et entretien du logement progressent de 0,1 % (en un an : + 1,3 %) et ceux du groupe santé et soins personnels de 0,1 % (en un an : + 3,4 %), ceci en raison du renchérissement des services des coiffeurs pour dames et des médicaments.

Les prix se sont orientés à la hausse au cours du premier et du quatrième trimestres (respectivement : + 1,2 % et + 1,0 %), ils sont restés globalement stables aux deuxième et troisième trimestres. Comme les années précédentes, l'ampleur du renchérissement est plus forte pour les services (en un an : + 3,0 %) que pour les marchandises (+ 1,3 %), pour les biens et services indigènes (+ 2,6 %) que pour les marchandises importées (+ 1,0 %).

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en décembre 1987

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en %	
			en un mois	en un an
Indice général	100	114,6	0,1	2,2
Alimentation	21	115,6	0,6	1,5
Boissons et tabacs	5	110,8	-	1,1
Habillement	7	119,8	0,4	2,4
Loyer	18	126,9	-	4,4
Chauffage et éclairage	5	73,6	-0,6	1,2
Aménagement et entretien du logement	6	111,2	0,1	1,3
Transports et communications	14	105,6	-0,4	0,6
Santé et soins personnels	8	117,2	0,1	3,4
Instruction et loisirs	16	119,2	-	2,0

Les tirets signifient que les prix n'ont pas été relevés ce mois.

Anciens indices généraux : (septembre 1977 = 100) 140,9 (septembre 1966 = 100) 239,8



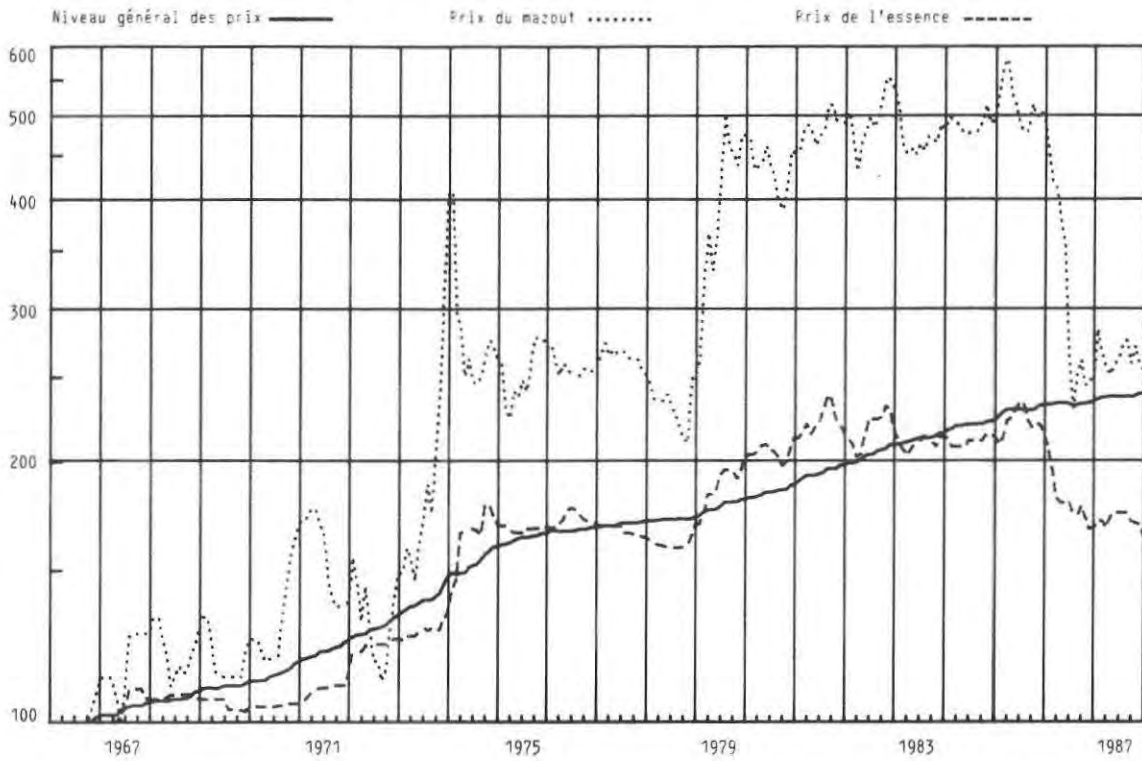
SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE  
Rue du 31-Décembre 8 Case postale 36 1211 Genève 6 ☎ 87 67 07

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

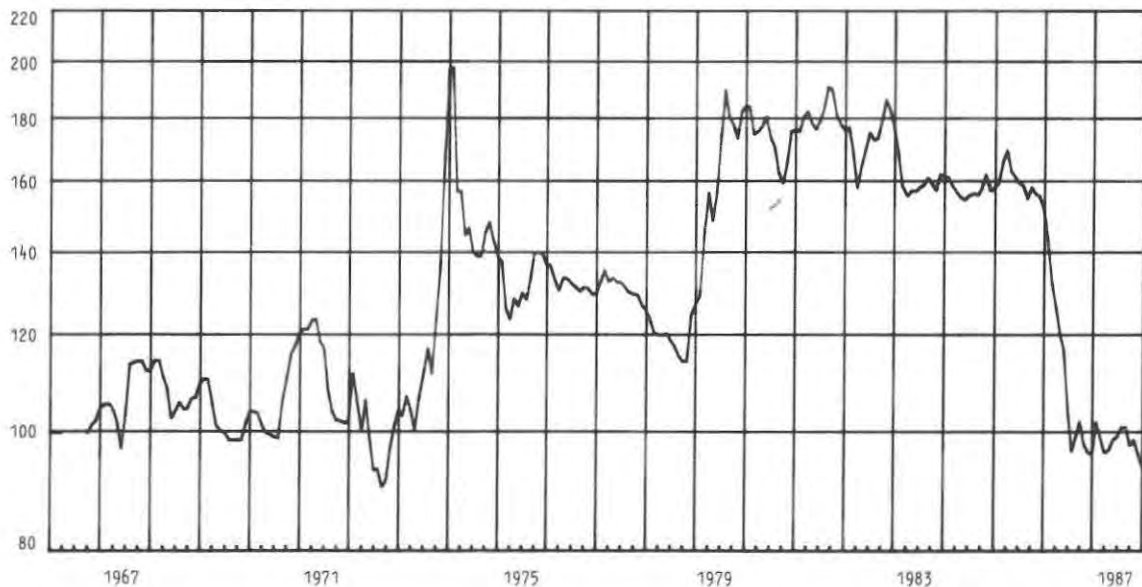
INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION

(septembre 1966 = 100)

EVOLUTION DES PRIX DU MAZOUT, DE L'ESSENCE ET DU NIVEAU GENERAL DES PRIX



EVOLUTION DU PRIX RELATIF DES PRODUITS PETROLIERS<sup>1)</sup>



1) Par définition, le prix relatif ou réel des produits pétroliers correspond aux prix observés déflatés par l'évolution du niveau général des prix à la consommation. Ce prix relatif est égal au quotient de l'indice des prix des produits pétroliers par l'indice général des prix à la consommation. L'indice des prix des produits pétroliers est la moyenne des indices des prix de l'essence et du mazout pondérés selon leur importance relative dans l'indice général des prix à la consommation.